

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1235 9 octobre 1953

n° 1235 9

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 13 du 01/11/1953

Date de publication
9 octobre 1953

Date du numéro
1 novembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Roble Djama, élève-moniteur, est nommé provisoirement moniteur-stagiaire 10e échelon, pour compter du 1er octobre 1953. Il est chargé de l'école de Randa (Tadjoura).